Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213500259-20260702-2026_065-DE

commune de Billé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 02 JUILLET 2026

Date d'envoi de la convocation : 25/06/2026

Date d'affichage du PV : 10/07/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 11
Représentés : 2
Votants : 13

EXPRESSION DES VOTES

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de **BILLÉ** s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Daniel BALLUAIS, Maire.

Étaient présents : M. Daniel BALLUAIS, Maire, M. Sylvain BONNE, Mme Maryse FORTIN, M. Christophe GILLES, M. Thierry GODARD, Mme Colette JUGUET, M. Arnaud OLLIVIER, Mme Alexandra ORY, M. Manuel RIBEIRO, M. Jean-Marie VACHER, Mme Anne VICENZOTTI.

Étaient absents : M. Jean BOUËSSEL DU BOURG, Mme Patricia HOTCHKISS.

Étaient représentés : Mme Gwennolé BORDIER pouvoir à M. Daniel BALLUAIS, Mme Monivahn RATINOM pouvoir à Mme Anne VICENZOTTI.

Secrétaire de séance : M. Manuel RIBEIRO

DELIBERATION 2026-065 : DESIGNATION D'UN ELU REFERENT POUR LA RANDONNEE A FOUGERES AGGLOMERATION

Monsieur Le Maire expose :

Fougères Agglomération a renouvelé sa convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Destination Fougères pour la période 2026 à 2028, dans l'objectif de poursuivre la valorisation des sentiers de randonnée du territoire.

Il convient que chaque commune désigne un référent « randonnée », afin d'être l'interlocuteur privilégié pour cette thématique auprès des partenaires.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Monsieur Thierry GODARD comme élu référent de Billé pour la randonnée au sein de Fougères Agglomération.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213500259-20260702-2026_065-DE

Extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication.

Daniel BALLUAIS,
Le Maire.

MAIRIE DE BILLE
35

Manuel RIBEIRO
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.